

M. Brundage, vous avez raison...

Mais...

(paru sous la signature de M. « B » dans la *Semaine Sportive* paraissant à Lausanne dans l'édition N° 55 du 6 février 1958 dans la rubrique *Billet du sportif*.)

Lors de la session que le Comité International Olympique a tenue à Sofia en septembre dernier, M. Avery Brundage, président de ce comité, s'est exprimé, notamment, de la façon suivante : « L'amateurisme est une chose qui relève de l'esprit. Le sport amateur est une distraction, un délassement, et non une profession ; c'est un jeu et non un travail. Le sport professionnel n'est en aucune façon du sport, mais une branche du grand business des spectacles, comme le cirque. Il est destiné aux spectateurs, alors que le sport amateur est pour les joueurs eux-mêmes. Un compétiteur qui est payé est un travailleur et non un joueur. Le professionnel retire un bénéfice du sport, alors que l'amateur donne sa contribution au sport. » M. Brundage a ajouté que ce sont là des vérités fondamentales. C'est un fait que ces choses sont répétées depuis un demi-siècle et que tout le monde les admet sans discussion. Il ne fait pas de doute que le jeune homme qui se montre désintéressé dans la pratique du sport, et qui n'y recherche ni gain pécuniaire, ni gloire, ni aucun laurier, mais le fait simplement parce que cela lui plaît, obtient la considération de ses semblables. Une auréole ceint le

front de ceux qui agissent sans rechercher un bénéfice, qui agissent, non pour eux-mêmes, mais pour le bien d'autrui. C'est le cas des sportifs amateurs, des altruistes, des gens qui se dévouent, par amour, au service des autres, qui font des sacrifices, qui donnent au lieu de recevoir. On respecte ceux qui fournissent de leur propre substance et se privent, mais non pas ceux qui prélèvent sur autrui pour accroître leur avoir. C'est comme s'il ne pouvait pas y avoir deux récompenses à la fois : il faut choisir entre l'estime et le gain. L'amateur, pour avoir l'estime, refuse le gain ; le professionnel veut le gain, mais il renonce par là même à l'estime générale. Si on admire le professionnel, on aime l'amateur. L'humanité est ainsi faite qu'elle élève haut le saint qui se dépouille pour autrui, et qu'elle méprise le dictateur qui ne songe qu'à se remplir les poches aux dépens du peuple. Il ne fait pas de doute que, dans le domaine sportif, l'amateurisme, c'est-à-dire l'ardeur athlétique non payée, constitue un idéal. C'est pourquoi les Jeux Olympiques ne sont Ouverts qu'à cette élite de jeunes gens qui exigent de leur corps un effort gratuit, pour la beauté du geste uniquement. C'est indispensable.

...Elle pose une petite question à M. Avery Brundage... qui y répondra dans le prochain bulletin

La Semaine Sportive, sous la signature d'un correspondant « B » pose une question à M. Brundage. Nous extrayons l'essentiel de cet article :

« Le sport n'est pas le seul secteur d'activité où l'on trouve des amateurs et des professionnels. Il y a encore l'art qui est frère du sport en ce qui lui constitue une activité de luxe pour la vie pratique. Marquer un but sur un terrain, ou peindre une pomme sur une toile, c'est tout aussi vain et inutile. On peut parfaitement se passer, dans la vie, de matches comme de concerts... L'artiste comme l'athlète se dépense sans rien apporter de palpable. L'un et l'autre jouent c'est-à-dire s'amuse. Mais là s'arrête la similitude. Il y a, en revanche, une grande différence dans le jugement qu'on porte sur l'un et sur l'autre. On rejette le sportif professionnel, mais on porte aux nues l'artiste professionnel. On

reproche aux professionnels du sport de gagner de l'argent et on leur ferme les portes des Jeux Olympiques, mais on ne condamne nullement tous les artistes qui gagnent de l'argent avec leur art, et qui vivent de lui. On n'a jamais entendu proclamer que Mozart, que Beethoven, que Casals, que Toscanini, que Furtwängler, que Picasso, que Fernand Léger, que Modigliani, que Michel-Ange, que Sacha Guitry, etc. n'étaient que de vulgaires professionnels. Pourquoi ? C'EST LA QUESTION QUE NOUS POSONS ICI A M. BRUNDAGE. Comme il n'a d'estime que pour les sportifs amateurs il ne devrait de même en avoir que pour les artistes amateurs. Dans les Jeux Olympiques artistiques — et l'on pourrait fort bien en concevoir l'organisation — n'accepterait-il que des artistes amateurs ? Ce seraient alors de piètres Jeux, auxquels personne ne voudrait assister, en raison de la médiocrité des

prestations. Reprenons les termes mêmes dont s'est servi M. Brundage à Sofia *et appliquons-les à l'art*; cela donne les propos que voici : « L'art professionnel n'est en aucune façon de l'art, mais une branche des grands business des spectacles, comme le cirque. » Il est destiné aux auditeurs et aux spectateurs, alors que l'art amateur est pour les

» artistes eux-mêmes. Un artiste qui est payé » est un travailleur et non un artiste. » Quel est l'homme qui pourrait contresigner une telle déclaration ? Bref, je suis prêt à admettre les propos de M. Brundage en ce qui concerne le sport et à reconnaître qu'il y a une différence entre le sport et l'art, s'il m'explique où elle est. »

LA COMMISSION EXÉCUTIVE

du Comité International Olympique

rencontrera les Comités Nationaux Olympiques de l'Orient à Tokyo

Profitant de sa présence à la 54^e Session que le Comité International Olympique tiendra à Tokyo en mai de cette année, la Commission Exécutive a pris l'initiative d'inviter les Comités Olympiques des pays de cette région du globe à prendre part à une réunion non officielle qui se tiendra le vendredi 16 mai à Tokyo. En effet, les Jeux Asiatiques se déroulant quelques jours après la fin de la session, une vingtaine de Comités Nationaux Olympiques seront représentés dans la capitale japonaise. Il s'agit des comités des nations suivantes: Afghanistan, Birmanie, Bornéo du Nord, Cambodge, Ceylan, Chine

(Formose), Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Corée, Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam. Le Comité National Olympique de la Chine (Pékin), qui ne participe pas à ces Jeux, a cependant été invité à cette réunion qui a pour but principal de développer le Mouvement Olympique parmi ces comités et de permettre à ses délégués d'exposer leurs vues et leurs vœux à la Commission Exécutive du Comité International Olympique, alors qu'ils sont rarement présents lorsque ces réunions se déroulent en Europe.

Le dossier du projet de

LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES EMBLÈMES OLYMPIQUES

a été transféré en Grèce

On sait que depuis plusieurs années le Comité International Olympique a cherché à obtenir l'adhésion des pays possédant un comité national olympique en vue de la convocation, par le Gouvernement suisse, à Genève, d'une conférence internationale dont les participants signeraient une convention pour la protection des Jeux Olympiques, de leur nom et leur emblème. M^e Antoine Hafner, avocat à Genève, et membre du Comité Olympique Suisse s'était gracieusement offert à représenter le Comité International Olympique dans ses démarches auprès du Conseil fédéral Suisse. Il serait fastidieux, dans cet exposé d'entrer dans les détails de l'immense travail que donneront ces démarches. De nombreux pays n'ont pas répondu, d'autres tardèrent à donner leur accord, d'autres enfin répondirent négativement. Devant un tel état de fait le Gouvernement suisse décida de renoncer

à convoquer une conférence internationale qui ne suscita qu'une faible réaction, à son avis, dans certains pays.

Généreusement le Comité Olympique Grec se mit à la disposition du Comité International Olympique avec l'espoir que le Gouvernement de la Grèce réussira là où la Suisse a échoué.

C'est ainsi qu'en date du 4 mars dernier la chancellerie du Comité International Olympique transmit à M. Jean Ketseas, membre du Comité International Olympique pour la Grèce, un important dossier préparé avec minutie par M^e Hafner qu'il convient de remercier encore de l'immense travail accompli.

Souhaitons bonne chance à nos amis grecs dans l'accomplissement de la tâche qu'ils se sont assignée.